

Conditions générales de la Promotion Ooni

1. À PROPOS DE CES TERMES

- 1.1 **Ce que couvrent ces conditions.** Il s'agit des conditions générales (les **conditions générales**) qui s'appliquent à certaines Promotions (chacune étant une **Promotion**) gérées par les membres du groupe de sociétés Ooni.
- 1.2 **Les conditions régissant nos Promotions.** Lorsque cela est spécifié, les Promotions que nous organisons sont régies par: (a) les présentes conditions générales; et (b) un ensemble distinct de Conditions spécifiques applicables à la Promotion concernée (les **Conditions spécifiques**). Dans le cadre d'une Promotion, les présentes conditions générales sont intégrées aux Conditions spécifiques applicables à cette Promotion et doivent être lues conjointement avec elles (ensemble, les **conditions de la Promotion**).
- 1.3 **Acceptation des conditions de la Promotion.** En soumettant une participation, vous acceptez les conditions de la Promotion.
- 1.4 **Incompatibilité.** En cas d'incohérence entre les présentes conditions standard et les Conditions spécifiques s'appliquant à une Promotion, les Conditions spécifiques prévaudront.

2. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

- 2.1 **Incorporation des termes définis.** Sauf définition contraire dans les présentes conditions générales, les termes en majuscules utilisés dans les présentes conditions générales ont la signification qui leur est donnée dans les conditions particulières. En outre, dans les présentes conditions générales :

"Conditions spécifiques" désigne les Conditions spécifiques s'appliquant à la Promotion et dans lesquelles les présentes conditions standard sont incorporées.

"Critères d'éligibilité australiens" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité australiens" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité canadiens" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité canadiens" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité de l'UE" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité de l'UE" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité Français" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité Français" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité globaux" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité globaux" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité néo-zélandais" les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité néo-zélandais" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité Nordique" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité Nordique" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité pour le Royaume-Uni" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité pour le Royaume-Uni" dans la clause 4.1(b).

"Critères d'éligibilité pour les États-Unis" désigne les Critères d'éligibilité spécifiés comme étant les "Critères d'éligibilité pour les États-Unis" dans la clause 4.1(b).

"Critères généraux d'éligibilité" a la signification donnée à ce terme dans la clause 4.1.

"Entité Ooni" désigne Ooni Australia, Ooni Canada, Ooni Germany, Ooni NZ, Ooni UK ou Ooni US.

Le terme **"Destinataire"** a la signification qui lui est donnée dans la clause 9.2.

"Entrée de j'aime et de commentaires Instagram" a la signification donnée à ce terme dans la clause 5.1.

"Entrée de j'aime et de tags Instagram" a la signification donnée à ce terme dans la clause 5.2.

"Entrée de post et de tag Instagram" a la signification donnée à ce terme dans la clause 5.3.

"Élément du co-Promoteur" désigne toute partie d'un prix ou d'une récompense (selon le cas) fournie par un co-Promoteur, comme spécifié dans les conditions particulières.

"Entrée par courrier électronique" a la signification donnée à ce terme dans la clause 5.3.

"Gagnant" désigne tout bénéficiaire ou Gagnant d'un prix (selon le cas).

"Gagnant du prix" a la signification donnée à ce terme dans la clause 8.2.

"Participant éligible" a la signification donnée à ce terme dans les Conditions spécifiques.

Le terme **"Participant"** désigne un Participant éligible qui a soumis un bulletin de participation dûment rempli.

Le terme **"Participation"** désigne une participation sur Instagram ou une participation par courrier électronique.

Par **"Participation Instagram"** on entend une participation de type "J'aime et je commente", une participation de type "J'aime et je tague" ou une participation de type "Je poste et je tague".

"Personne exclue" a la signification donnée à ce terme dans la clause 4.2.

"Post Instagram" désigne le post Instagram relatif à la Promotion, publié sur le compte Instagram du Promoteur (et, le cas échéant, sur le compte Instagram du co-Promoteur) le premier jour de la période de Promotion.

"Prime de distribution massive" désigne toute distribution de récompenses conformément à la clause 9.

"Ooni Australia" désigne Ooni Pty Ltd, une société enregistrée en Australie sous le numéro ACN 660 203 832 et dont l'adresse est Macpherson Kelley, Level 7, 600 Bourke Street, Melbourne VIC 3000.

"Ooni Canada" désigne Ooni Canada, Inc, une société enregistrée au Canada sous le numéro 1000246600 et dont l'adresse est 66 Wellington Street West, Suite 4100, Toronto, Ontario, Canada, M5K 1B7.

"Ooni Germany" désigne Ooni GmbH, une société enregistrée en Allemagne et dont le numéro d'identification commerciale est HRB98327.

"Ooni NZ" désigne Ooni NZ Ltd, une société constituée en Nouvelle-Zélande, immatriculée sous le numéro 8367081 et dont le siège social est situé à Tompkins Wake, Level 17, 88 Shortland Street, Auckland Central, Auckland, 1010.

"Ooni UK" désigne Ooni Limited, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08316049 et dont l'adresse est Walderslade Accounting Services, Unit 20, 105 Hopewell Business Centre, Hopewell Drive, Chatham, Kent, ME5 7DX.

"Ooni US" désigne Ooni Inc, une société enregistrée dans le Delaware sous le numéro 6453548.

"Tirage au sort" désigne un tirage au sort effectué conformément à l'article 8.

"Promoteur" a la signification donnée à ce terme dans la clause 3.1.

"Promotion" a la signification donnée à ce terme dans les Conditions Particulières.

"Tirage au sort de remplacement" désigne tout tirage au sort de remplacement effectué conformément à la clause 10.4.

3. **PROMOTEUR ET PÉRIODE DE PROMOTION**

3.1 **Qui est le Promoteur ?** Le Promoteur de la Promotion est l'entité d'Ooni spécifiée comme étant le Promoteur dans les Conditions spécifiques (le **Promoteur**).

3.2 **Période de Promotion.** La Promotion se déroulera pendant la période de Promotion spécifiée dans les conditions particulières.

4. **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

4.1 **Critères d'éligibilité.** Les Critères d'éligibilité que vous devez remplir pour être un Participant éligible sont les suivants:

- (a) tous les Participants éligibles doivent satisfaire aux Critères suivants (les "**Critères généraux d'éligibilité**"):
- (i) vous devez être âgé d'au moins 18 ans (ou, si l'âge légal de la majorité dans votre juridiction de résidence est supérieur à 18 ans, avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre juridiction de résidence); et
 - (ii) vous ne devez pas être une Personne exclue au sens du paragraphe 4.6 ci-dessous; et
 - (iii) si votre participation est une Participation Instagram,
 - (1) vous devez avoir un compte Instagram public, avec des paramètres de confidentialité qui nous permettent de vérifier votre éligibilité et votre participation; et
 - (2) vous devez suivre le compte Instagram du Promoteur (et, si les Conditions spécifiques l'exigent, le compte Instagram du Co-Promoteur) à la date de tout Tirage au sort, Tirage au sort de substitution ou Attribution de cadeaux en masse (selon le cas); et
 - (iv) si votre participation est une participation par courrier électronique, vous devez :
 - (1) être abonné à la lettre d'information Ooni;
 - (2) nous avoir fourni un consentement à la commercialisation;
 - (3) et, le cas échéant, être abonné à la lettre d'information de chaque co-Promoteur, et avoir fourni à chaque co-Promoteur un consentement à la commercialisation,

et chacun de ces abonnements et consentements de marketing doit être à jour à la date du tirage au sort, du tirage au sort de remplacement ou de la remise du prix du concours de masse (selon le cas); et
- (b) lorsque les Conditions spécifiques l'exigent, vous devez également satisfaire les Critères d'éligibilité supplémentaires indiqués dans les tableaux ci-dessous:

Critères d'éligibilité précisés en termes spécifiques	Critères d'éligibilité
Critères d'éligibilité australiens	Vous devez résider en Australie
Critères d'éligibilité au Canada	Vous devez résider au Canada (à l'exclusion du Québec)
Critères d'éligibilité de l'UE	Vous devez résider dans un État membre de l'Union européenne.

Critères d'éligibilité Français	Vous devez résider dans un État membre de la France.
Critères d'éligibilité globaux	Vous devez être résident de (i) l'Australie ; (ii) le Canada (à l'exclusion du Québec) ; (iii) un État membre de l'Union européenne ; (iv) la Nouvelle-Zélande ; (v) le Royaume-Uni ; ou (vi) les États-Unis d'Amérique.
Critères d'éligibilité Nordique	Vous devez résider en Finlande, Suède ou Danemark
Critères d'éligibilité pour la Nouvelle-Zélande	Vous devez résider en Nouvelle-Zélande
Critères d'éligibilité pour le Royaume-Uni	Vous devez être résident du Royaume-Uni
Critères d'éligibilité pour les États-Unis	Vous devez être résident des États-Unis

4.2 **Personnes exclues.** Vous ne pouvez pas participer à la Promotion si vous êtes :

- (a) un employé, un dirigeant, un administrateur, un agent ou un autre représentant du Promoteur ou de tout Co-Promoteur spécifié dans les Conditions Particulières, ou de l'une ou l'autre de leurs sociétés de portefeuille, filiales ou autres sociétés affiliées ;
- (b) professionnellement liés de quelque manière que ce soit à l'Organisateur, à cette Promotion ou à tout Co-Promoteur spécifié dans les Conditions Particulières ; ou
- (c) un membre de la famille immédiate ou un membre du même ménage qu'une personne appartenant aux catégories ci-dessus,

(chacune étant une **Personne exclue**).

4.3 **Accès à Internet.** L'accès à Internet est nécessaire pour participer à la Promotion.

5. COMMENT PARTICIPER

5.1 **Participation par le biais d'un J'aime et d'un commentaire sur Instagram.** Lorsque les Conditions spécifiques précisent que l'option "Entrée par le biais d'un like Instagram et d'un commentaire" s'applique, les Participants éligibles peuvent, pendant la Période de Promotion, participer à la Promotion en :

- (a) en aimant le post Instagram ; et
- (b) en commentant le post Instagram (ensemble, une "**participation par j'aime et par commentaire Instagram**").

- 5.2 **Participation par le biais d'un like et d'un tag Instagram.** Lorsque les Conditions spécifiques précisent que l'option "Entrée par le biais d'un like et d'un tag Instagram" s'applique, pendant la période de Promotion, les Participants éligibles peuvent s'inscrire à la Promotion de la manière suivante :
- (a) en aimant le post Instagram ; et
 - (b) en taguant le nombre d'"amis" requis par les Conditions spécifiques dans le post Instagram (ensemble, une "**participation par like et tag Instagram**").
- 5.3 **Participation par publication et étiquetage sur Instagram.** Lorsque les Conditions spécifiques précisent que la "participation par post et tag Instagram" s'applique, pendant la Période de Promotion, un Participant éligible peut participer à la Promotion en partageant une photo ou une vidéo sur son compte Instagram et en étiquetant la photo ou la vidéo avec le hashtag spécifié dans les Conditions spécifiques (une "**participation par post et tag Instagram**").
- 5.4 **Participation par courrier électronique.** Lorsque les Conditions spécifiques précisent que la "participation par courrier électronique" s'applique, pendant la période de Promotion, les Participants éligibles peuvent participer à la Promotion en remplissant le formulaire de participation mentionné dans les Conditions spécifiques ou sur le site de la Promotion (une "**participation par courrier électronique**").
- 5.5 **Limites de participation.**
- (a) Une seule participation est autorisée par Participant éligible, à moins que les Conditions spécifiques n'en disposent autrement. Dans ce cas, les Participants éligibles ne peuvent soumettre qu'une seule participation par méthode de participation.
 - (b) Lorsque les Conditions spécifiques le permettent, les Participants peuvent obtenir des participations supplémentaires (chacune étant une "**participation bonus**") en parrainant d'autres personnes à la Promotion (chacune de ces personnes étant un "**Participant supplémentaire**"). Pour gagner une entrée bonus, le Participant parrain doit parrainer le Participant supplémentaire en utilisant le lien unique fourni sur le post Instagram ou sur le site de la Promotion. Une participation bonus sera attribuée au Participant référent pour chaque Participant supplémentaire qui soumet une participation valide à la Promotion.
- 5.6 **Aucun achat n'est nécessaire.** Aucun achat n'est nécessaire pour participer à la Promotion.
- 5.7 **Vous pouvez être disqualifié si vous ne respectez pas ces conditions.** Nous nous réservons le droit de disqualifier :
- (a) toute participation n'est pas correctement remplie ou n'est pas conforme aux conditions de la Promotion ;
 - (i)
 - (b) tout Participant éligible dont nous estimons qu'il a agi en violation des présentes conditions de la Promotion ;
 - (ii)

- (c) tout Participant éligible dont nous estimons qu'il a agi de manière frauduleuse ou qu'il a obtenu un avantage déloyal dans le cadre de la Promotion ; ou
- (d) tout Participant éligible qui se conduit d'une manière qui pourrait être interprétée comme diffamatoire, dérogatoire ou dénigrante à l'égard de nous, de notre marque ou de nos produits.

6. DÉTAILS DU PRIX

- 6.1 **Quand la présente clause 6 s'applique-t-elle ?** La présente clause 6 ne s'applique que lorsque la Promotion est identifiée comme étant un "tirage au sort" dans les Conditions spécifiques.
- 6.2 **Détails du prix.** Le(s) prix et leur valeur approximative au détail sont indiqués dans les conditions particulières.
- 6.3 **Le prix doit être accepté tel quel.** Le(s) prix doit/doivent être accepté(s) tel(s) qu'il(s) est/sont attribué(s). Aucune substitution, aucun remboursement en espèces, aucune vente ni aucun transfert d'un prix n'est autorisé, sauf à notre seule et entière discrétion. Si un prix, ou une partie de celui-ci, ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit, nous nous réservons le droit de remplacer ce prix (ou cette partie de prix) par un prix équivalent de valeur égale ou supérieure.
- 6.4 **Chances de gagner.** Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations reçues.
- 6.5 **Prix fournis par le co-Promoteur.** Vous reconnaissez que tout élément d'un prix fourni par un co-Promoteur est fourni par le co-Promoteur et que la fourniture de l'élément du co-Promoteur échappe à notre contrôle.

7. DÉTAILS DES RÉCOMPENSES

- 7.1 **Quand cette clause 7 s'applique-t-elle ?** La présente clause 7 ne s'applique que lorsque la Promotion est identifiée comme étant une Promotion de type "offre de masse" dans les Conditions spécifiques.
- 7.2 **Détails de la récompense.** Les récompenses et leur valeur approximative au détail sont indiquées dans les Conditions spécifiques.
- 7.3 **Les récompenses doivent être acceptées telles quelles.** Les récompenses doivent être acceptées telles qu'elles ont été attribuées. Aucune substitution, aucun échange en espèces, aucune vente ou aucun transfert de toute récompense n'est autorisé, sauf à notre seule et entière discrétion. Si une récompense, ou une partie de celle-ci, ne peut être attribuée pour quelque raison que ce soit, nous nous réservons le droit de remplacer cette récompense (ou partie de celle-ci) par une récompense équivalente d'une valeur égale ou supérieure.
- 7.4 **Récompenses fournies par le co-Promoteur.** Vous reconnaissez que tout élément co-Promoteur d'une récompense est fourni par le co-Promoteur et que la fourniture de l'élément co-Promoteur échappe à notre contrôle.

8. COMMENT FONCTIONNE LE TIRAGE AU SORT ?

8.1 **Quand la présente clause 8 s'applique-t-elle ?** La présente clause 8 ne s'applique que lorsque la Promotion est identifiée comme un "tirage au sort" dans les Conditions spécifiques.

8.2 **Date du tirage au sort.** À la date ou aux alentours de la date spécifiée comme étant la date du tirage au sort dans les Conditions spécifiques, nous procéderons à un tirage au sort par ordinateur parmi les participations éligibles reçues pendant la Période Promotionnelle. Le nombre de participations sélectionnées lors du tirage au sort informatique aléatoire sera le même que le nombre de prix offerts, tel que spécifié dans les Conditions spécifiques. Par exemple, lorsqu'un prix est offert, une participation sera sélectionnée et le Participant correspondant sera déclaré Gagnant (le "**Gagnant du prix**") ; lorsqu'il y a deux prix offerts, deux participations seront sélectionnées et chaque Participant correspondant sera déclaré Gagnant du prix, et ainsi de suite.

9. **COMMENT FONCTIONNE LE CONCOURS ?**

9.1 **Quand cette clause 9 s'applique-t-elle ?** La présente clause 9 ne s'applique que lorsque la Promotion est identifiée comme un "tirage au sort de masse" dans les Conditions spécifiques.

9.2 **Fonctionnement du concours.** Nous attribuerons les récompenses par ordre chronologique, selon le principe du premier arrivé, premier servi, dans chaque région, comme indiqué dans les conditions de la Promotion, jusqu'à épuisement des stocks dans cette région. Nous estimons que les Bénéficiaires Maximums Estimés (dans toutes les Régions spécifiées dans les Conditions de la Promotion) recevront une Récompense (ou, si c'est différent, le nombre de Participants que nos stocks permettront). Chaque Participant qui reçoit une récompense est un bénéficiaire (**destinataire**). Le nombre de bénéficiaires dans chaque région peut être inférieur au nombre maximal estimé de bénéficiaires.

10. **NOTIFICATION DU GAGNANT**

10.1 **Notification et validation du (des) Gagnant(s).** Le Gagnant (ou, le cas échéant, les Gagnants) sera contacté par :

- (a) le courrier électronique, lorsque la saisie en question était une saisie par courrier électronique ; ou
- (b) Message direct Instagram du compte Instagram du Promoteur, lorsque la participation concernée était une Participation Instagram,

(chacun étant un **message de notification**), dans les cinq jours ouvrables suivant la date de tirage.

S'il s'agit d'un Gagnant, il doit répondre au message de notification dans les cinq jours suivant le message de notification (ou dans un délai supplémentaire que nous pouvons autoriser à notre entière discrétion) pour réclamer son prix.

S'il s'agit d'un destinataire, il doit, si le message de notification lui en donne l'instruction, répondre au message de notification dans les cinq jours suivant le message (ou dans un délai supplémentaire que nous pouvons autoriser à notre entière discrétion) pour réclamer sa

récompense. Il convient de noter qu'un message de notification envoyé à un destinataire peut ne pas exiger de ce dernier qu'il y réponde.

10.2 **Vérification des Gagnants.**

(a) Nous nous réservons le droit de vérifier l'identité de tout Gagnant et/ou de confirmer qu'un Gagnant est un Participant éligible en demandant (entre autres) des copies du passeport ou du permis de conduire d'un Gagnant et/ou un justificatif de son adresse.

(b) Où :

(i) le Gagnant est un résident des États-Unis d'Amérique ; ou

(ii) le Promoteur est Ooni Inc,

nous pouvons également demander à ce Gagnant (ou, lorsque le Promoteur est Ooni Inc., à tout Gagnant) de remplir, signer et nous renvoyer certains documents de vérification ("**Documents de vérification**"), y compris un affidavit ou une déclaration d'éligibilité, une décharge de responsabilité, tous les formulaires fiscaux pertinents et, le cas échéant, une décharge de publicité. Lorsque nous faisons cette demande, le Gagnant concerné dispose de 5 jours à compter de la notification pour nous fournir les documents de vérification dûment complétés (ou toute autre période plus longue que nous pouvons autoriser à notre entière discrétion). Si le Gagnant ne nous fournit pas les documents de vérification dûment complétés dans les 5 jours (ou dans un délai plus long que nous pourrions autoriser à notre entière discrétion), il pourra être disqualifié de la Promotion.

(c) Lorsqu'un Gagnant réside au Canada (un "**Gagnant potentiel canadien**"), ce Gagnant potentiel canadien sera **considéré comme n'étant pas un Gagnant** s'il n'est pas en mesure de répondre correctement à une question "test d'aptitude" que nous poserons à notre entière discrétion (le "**test d'aptitude**"). Le test d'habileté sera administré par nous (ou un de nos représentants) à un moment mutuellement convenable. Le Gagnant potentiel canadien doit y répondre sans utiliser de calculatrice, d'ordinateur ou d'autre appareil mécanique. Si le Gagnant potentiel canadien répond correctement au test d'habileté, il sera considéré comme le Gagnant (ou, le cas échéant, un Gagnant). Si le Participant échoue au test d'habileté, les procédures énoncées à l'article 10.4 ou 10.5 ci-dessous s'appliqueront (selon le cas).

10.3 **Contestation de l'identité d'un Participant.** En cas de litige concernant l'identité d'une personne ayant soumis une participation, la participation sera considérée comme ayant été effectuée par la personne au nom de laquelle la participation est censée avoir été effectuée.

10.4 **Si un Gagnant ne récupère pas son prix ou s'il est jugé inéligible.**

(a) La présente clause 10.4 ne s'applique que lorsque la Promotion est identifiée comme un "tirage au sort" dans les Conditions spécifiques.

(b) S'il s'agit d'un Gagnant (**premier Gagnant**) :

- (i) ne répond pas dans les 5 jours au message de notification (ou dans un délai plus long que nous pouvons autoriser à notre entière discrétion) ;
- (ii) rejette leur Prix ;
- (iii) échoue aux processus de vérification décrits aux paragraphes (a) et (b) de la clause 10.2 ;
- (iv) est un résident du Canada et échoue au test de compétence décrit au paragraphe (c) de la clause 10.2 ; ou
- (v) est par ailleurs considéré comme un Participant inadmissible ou ne peut prétendre au prix ou à la récompense (selon le cas),

nous sélectionnerons un autre Gagnant (**Gagnant du prix de réserve**) par le biais d'un tirage au sort effectué par ordinateur, et le Gagnant du prix de réserve sera considéré comme le Gagnant du prix à la place du premier Gagnant (ou, le cas échéant, de ce premier Gagnant).

- (c) Où :
 - (1) il n'y a qu'un seul prix, cette procédure sera, si nécessaire, répétée trois fois pour trouver un Participant capable et éligible pour réclamer le prix ; et
 - (2) s'il y a plusieurs prix, cette procédure sera, si nécessaire, répétée trois fois par prix, afin de trouver des Participants capables et éligibles pour réclamer les prix.
- (d) Dans chaque cas, après que la procédure a été répétée trois fois, si aucun Participant n'est en mesure de réclamer le(s) prix, nous pouvons décider que le(s) prix sera(ont) confisqué(s) et non réclamé(s).
- (e) Nous pouvons effectuer chacun des tirages au sort en même temps, de sorte que le premier Gagnant (ou, en cas de prix multiples, chaque premier Gagnant) et chacun des Gagnants de réserve soient tirés au sort en même temps et que les Gagnants de réserve soient gardés en réserve (dans l'ordre dans lequel ils ont été tirés au sort) jusqu'à ce qu'ils soient requis (si tant est qu'ils le soient).

10.5 **Si un bénéficiaire ne perçoit pas sa récompense ou s'il est jugé inadmissible.**

- (a) La présente clause 10.5 ne s'applique que si la Promotion est identifiée comme une "offre de masse" dans les Conditions spécifiques.
- (b) S'il s'agit d'un bénéficiaire (**premier bénéficiaire**) :
 - (i) rejette leur récompense ;
 - (ii) échoue aux processus de vérification décrits aux paragraphes (a) et (b) de la clause 10.2 ; ou

- (iii) est par ailleurs considéré comme un Participant inéligible ou ne peut prétendre à la récompense,

nous sélectionnerons un autre bénéficiaire dans l'ordre chronologique, en commençant par le Participant qui a soumis en premier une participation ne donnant pas droit à une récompense. Cette procédure sera répétée si nécessaire jusqu'à ce que toutes les Récompenses aient été réclamées ou que nous décidions que les Récompenses restantes doivent être abandonnées et non réclamées.

10.6 **Coordonnées.** Il est de votre responsabilité de nous fournir des coordonnées correctes et complètes lorsque vous soumettez votre participation. Si vous ne le faites pas, nous pourrions ne pas être en mesure de vous contacter et votre participation Gagnante pourrait être disqualifiée.

10.7 **Remise des prix et récompenses**

- (a) Sauf notification contraire, tout prix ou récompense (selon le cas) sera remis à un Gagnant dans un délai de 60 jours calendaires à compter de la date la plus tardive de ce Gagnant :
 - (i) satisfaire à l'un des processus de vérification énoncés aux paragraphes (a) et (b) de la clause 10.2 ;
 - (ii) si le Gagnant est un Gagnant de prix et un résident du Canada, il doit réussir le test d'habileté décrit au paragraphe (c) de la clause 10.2 ; et
 - (iii) être considéré comme un Participant éligible et apte à recevoir son prix ou sa récompense (selon le cas).
- (b) Tout prix ou récompense qui est un bien physique sera livré par la poste ou par un service de messagerie (à notre entière discrétion). Tout prix ou récompense sous forme électronique sera délivré par voie électronique. Tout élément d'un prix ou d'une récompense provenant d'un co-Promoteur peut être remis au Gagnant par le co-Promoteur par voie postale ou par service de messagerie (à l'entière discrétion du co-Promoteur) ou, le cas échéant, par voie électronique.
- (c) Les prix et récompenses ne seront livrés que dans les territoires où nous expédions, dont la liste est disponible sur www.ooni.com.

10.8 **Taxes et frais de douane.** Ni nous ni aucun Co-Promoteur ne sommes responsables des taxes, frais de douane ou autres coûts nécessaires ou liés à la réception d'un Prix ou d'une Récompense. Ni nous ni aucun co-Promoteur ne dédommagerons un prix ou une récompense qui ne peut être échangé(e) ou reçu(e) par un Gagnant en raison de douanes ou d'autres réglementations locales, ou qui est endommagé(e), retardé(e) ou perdu(e) par la poste, un service de messagerie ou un autre service de courrier.

11. **LIMITES DE NOTRE RESPONSABILITÉ**

11.1 **Si votre participation est perdue.** Nous ne sommes pas responsables des participations ou autres communications avec nous qui sont perdues, égarées, endommagées, retardées dans le

transport, volées, incomplètes, illisibles, brouillées, détruites, mal adressées, non livrées ou non reçues par nous pour quelque raison que ce soit. Nous n'accepterons pas de preuve d'envoi ou de transmission comme preuve de réception d'une participation ou de toute autre communication avec nous.

11.2 **Le Promoteur n'est pas responsable.** Dans la mesure où la loi nous y autorise, ni nous ni nos employés, dirigeants, administrateurs, agents ou autres représentants ne serons tenus de vous indemniser (ou d'accepter toute responsabilité) pour toute perte, dépense, dommage, blessure personnelle ou décès (**perte**) survenant à la suite de votre participation à cette Promotion (y compris, le cas échéant, l'obtention d'un prix ou d'une récompense), sauf si cette perte est causée par une négligence de notre part. Dans les présentes conditions générales, la perte comprend toute perte indirecte, spéciale ou consécutive, ou tout manque à gagner. Vos droits statutaires ne sont pas affectés.

11.3 **Dispositions américaines.**

- (a) La présente clause 11.3 s'applique lorsque
 - (i) vous devez satisfaire aux Critères d'éligibilité des États-Unis ou aux Critères d'éligibilité mondiaux (dans la mesure où ils exigent que vous soyez résident des États-Unis d'Amérique) ; ou
 - (ii) le Promoteur est Ooni Inc.
- (b) En Participant à cette Promotion, vous acceptez (et acceptez de confirmer par écrit) :
 - (i) que nous ne sommes pas responsables des pertes subies (qu'elles résultent ou non de la négligence d'une personne) dans le cadre de la Promotion, de l'attribution d'un prix ou d'une récompense et/ou de l'utilisation d'un prix ou d'une récompense, à l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi, auquel cas cette responsabilité est limitée au minimum autorisé par la loi ;
 - (ii) que, dans toute la mesure permise par la loi, toutes les causes d'action découlant de ou liées à cette Promotion, ou à tout prix ou récompense attribué, doivent être résolues individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective ;
 - (iii) de nous dégager de toute responsabilité, de nous défendre, de nous indemniser et de nous tenir à l'écart (ainsi que nos employés, dirigeants, administrateurs, agents ou autres représentants (et dans chaque cas, nos successeurs et ayants droit) de toute responsabilité, perte, réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures, le décès ou les dommages résultant de la participation à cette Promotion ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix ou récompense reçu dans le cadre de cette Promotion ; et
 - (iv) de renoncer à tout droit de réclamer des dommages-intérêts punitifs, indirects, accessoires et consécutifs, des honoraires d'avocat, des frais de justice ou tout

autre dommage autre que les frais réels encourus pour participer, ainsi que tout droit de voir les dommages-intérêts multipliés ou augmentés d'une autre manière. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES PARTIES APPLICABLES DE CE QUI PRÉCÈDE PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

11.4 **Force majeure.** Si nous ne sommes pas en mesure d'organiser la Promotion comme prévu (notamment en raison de virus, de bogues, de manipulations, d'interventions non autorisées, de fraudes, de défaillances techniques, de restrictions ou d'exigences légales, d'exigences liées aux médias sociaux, de pandémies, d'épidémies, de guerres, de grèves, de catastrophes naturelles ou de toute autre cause indépendante de notre volonté), ou si cette Promotion est compromise ou corrompue de quelque manière que ce soit (électroniquement ou autrement), nous nous réservons le droit de modifier, de suspendre et/ou de mettre un terme à la Promotion. Si la Promotion est interrompue avant la fin de la période de Promotion, nous pouvons sélectionner le Gagnant par tirage au sort parmi toutes les participations éligibles reçues à l'heure et à la date de l'interruption. Par la suite, nous nous réservons le droit de ne plus accepter de participations et de ne plus attribuer de prix ou de récompenses.

12. COMMENT NOUS POUVONS UTILISER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

12.1 Vie privée :

- (a) Toute information personnelle recueillie dans le cadre de la Promotion sera traitée conformément à notre politique de confidentialité, qui peut être consultée à l'adresse suivante : <https://fr.ooni.com/pages/privacy-statement-and-terms-of-service>
- (b) Nonobstant le paragraphe (a) ci-dessus, en Participant à cette Promotion, vous acceptez que nous stockions, partagions et utilisions vos informations personnelles dans le but d'administrer la Promotion, y compris la fourniture de vos informations personnelles aux co-Promoteurs lorsque vous y avez consenti, ou lorsque cela est nécessaire pour permettre à un élément de co-Promoteur d'un prix ou d'une récompense de vous être délivré(e).
- (c) Nous ne communiquerons vos informations personnelles à des tiers que si la loi nous y oblige ou nous y autorise.

12.2 Liste des Gagnants :

- (a) Dans certaines juridictions, nous pouvons être tenus de publier ou de mettre à disposition des informations indiquant qu'une adjudication valide a eu lieu.
- (b) Si la loi ou la pratique nous y oblige, nous pouvons publier le nom de famille et toute autre caractéristique d'identification du/des Gagnant(s) que nous sommes tenus de fournir (ou que nous estimons raisonnablement nécessaire de fournir) ou envoyer les détails à toute personne qui envoie un courrier électronique à support@ooni.com pour demander ces informations dans les 3 mois suivant la fin de la période de Promotion.

- (c) Si vous vous opposez à la publication ou à la mise à disposition de votre nom de famille ou de tout autre élément d'identification conformément au paragraphe (b) ci-dessus, veuillez nous contacter par courrier électronique à l'adresse support@ooni.com. Dans ces circonstances, nous pouvons toujours être tenus par la loi de fournir les informations et l'entrée Gagnante aux régulateurs locaux qui en font la demande.

13. **AUTRES TERMES IMPORTANTS**

- 13.1 **Nous contacter.** Vous pouvez nous contacter via notre portail d'assistance support.ooni.com, ou par courrier à notre bureau d'affaires à Ooni HQ, Ooni Park, 189 West Main Street, Broxburn, EH52 5LH.
- 13.2 **Application des lois locales.** La Promotion est soumise à toutes les lois et réglementations applicables (y compris, pour éviter tout doute, toutes les lois fédérales, étatiques et locales).
- 13.3 **Nous pouvons transférer cet accord à quelqu'un d'autre.** Nous pouvons transférer nos droits et/ou obligations au titre de la période de Promotion à une autre organisation (et nous pouvons exercer nos droits par l'intermédiaire de tout membre du groupe de sociétés Ooni). Nous veillerons à ce que le transfert n'affecte pas vos droits en vertu des présentes conditions.
- 13.4 **Vous ne pouvez pas transférer vos droits ou obligations à quelqu'un d'autre.** Vous ne pouvez pas transférer ou céder à une autre personne l'un de vos droits ou l'une de vos obligations au titre de la durée de la Promotion.
- 13.5 **Personne d'autre n'a de droits en vertu de ce contrat.** Le contrat créé par la durée de la Promotion est conclu entre vous et nous. Aucune autre personne n'a le droit de faire appliquer l'une quelconque de ses dispositions.
- 13.6 **Si un tribunal estime qu'une partie de la durée de la Promotion est illégale, le reste restera en vigueur.** Chacun des paragraphes de la durée de la Promotion fonctionne séparément. Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'un d'entre eux est illégal, les autres paragraphes resteront pleinement en vigueur.
- 13.7 **Même si nous tardons à appliquer la condition de la Promotion, nous pouvons toujours l'appliquer plus tard.** Si nous n'insistons pas immédiatement pour que vous fassiez ce que vous êtes tenu de faire en vertu de la durée de la Promotion, ou si nous tardons à prendre des mesures à votre encontre parce que vous n'avez pas respecté la durée de la Promotion, cela ne signifiera pas que vous n'êtes pas tenu de faire ces choses et cela ne nous empêchera pas de prendre des mesures à votre encontre à une date ultérieure.
- 13.8 **Instagram.** Cette Promotion n'est pas sponsorisée, approuvée ou administrée par, ou associée à Instagram. Vous reconnaissez qu'Instagram n'est en aucun cas responsable de la Promotion.
- 13.9 **Langue d'application.** Les conditions de la Promotion sont rédigées en anglais et toute traduction n'est fournie qu'à titre de courtoisie. En cas de divergence entre la version anglaise des conditions de la Promotion et toute version traduite (ou en cas de litige concernant l'interprétation de toute disposition de la version anglaise ou de la version traduite), la version anglaise prévaudra et les questions d'interprétation ne seront traitées qu'en langue anglaise.

14. **Droit applicable et juridiction.**

14.1 Le droit applicable et la juridiction compétente pour les présentes Conditions standard et les Conditions spécifiques dépendent de l'Entité d'Ooni qui est le Promoteur (ce qui est spécifié dans les Conditions spécifiques).

14.2 Les présentes conditions standard et les Conditions spécifiques, ainsi que toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou qui y sont liées, et tous les litiges qui en découlent, seront régis exclusivement par la loi applicable décrite dans le tableau ci-dessous, sans donner effet à aucun de ses principes de conflit de lois. Les tribunaux situés dans le lieu applicable décrit ci-dessus auront la compétence exclusive pour statuer sur tout litige découlant du présent accord ou s'y rapportant.

Entité Ooni spécifiée dans les conditions particulières	Droit applicable	Lieu d'application
Ooni Australie	Australie	Victoria
Ooni Canada	Canada, Ontario	Ontario
Ooni Allemagne	Allemagne	Bonn
Ooni NZ	Nouvelle-Zélande	Auckland
Ooni UK	Angleterre	Angleterre
Ooni US	Texas	Austin, Texas

14.3 **Dispositions italiennes.** Cette clause 14.3 ne s'applique que lorsque les Critères d'éligibilité de l'UE ou les Critères d'éligibilité globaux sont spécifiés dans les Conditions spécifiques, et uniquement aux Participants résidant en Italie. Les Participants résidant en Italie sont autorisés à participer à la Promotion conformément à la directive 2000/31/CE. La législation italienne continuera à s'appliquer en ce qui concerne les droits des consommateurs et certaines mesures fiscales de protection. Pour plus de détails, voir la FAQ n° 6 du ministère de l'Entreprise et du Made in Italy..

Propriétaire des présentes conditions générales : L'équipe juridique

Version : 1

Date : 8 Novembre 2023